

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Comment lutter contre les discriminations, la violence et la violation des droits humains envers les populations issues de minorités parmi les migrants ?

## **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

L'Assemblée générale,

*Rappelant ses résolutions* 1904 du 20 novembre 1963 et 75/237 du 31 décembre 2020 sur un engagement ferme de la communauté internationale et des mesures concrètes pour lutter contre la discrimination raciale, l'intolérance et la xénophobie au niveau national régional et international dont les migrants sont souvent les premières victimes,

*Rappelant également* la convention de 1951 relative au statut des réfugiés considérant qu'une solution satisfaisante aux problèmes des réfugiés ne peut être obtenue sans une coopération internationale,

*Ayant à l'esprit* la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965 qui engage ses signataires à supprimer toute discrimination raciale et à promouvoir la compréhension entre tous les peuples et la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, proclamant que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit sans distinction de race, de couleur ou d'origine,

*Convaincus* que toute théorie de supériorité fondée sur la différence raciale est scientifiquement fautive, moralement répréhensible, socialement injuste et dangereuse, et que la discrimination raciale ne peut en aucun cas être justifiée,

*Profondément préoccupé* par la nécessité d'éliminer toutes les formes et manifestations de discrimination raciale dans toutes les parties du monde et d'assurer la compréhension et le respect de la dignité de la personne humaine,

*Alarmé* par les discriminations qui existent encore dans certaines régions du monde et par les politiques gouvernementales fondées sur la supériorité ou la haine envers les émigrants, telles que les politiques d'anti-immigration, ou de séparation, les migrants représentant 3,6% de la population mondiale en 2020 selon Le département des affaires économiques et sociales de l'ONU ,

*Affirmant sa satisfaction* au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui veille à l'application des conventions internationales et qui assurent la protection des réfugiés, plus de 63 600 personnes ont rejoint des pays de réinstallation avec l'aide du HCR en 2019, malgré la dépendance de la coopération des États avec le Haut Commissaire,

*Se réjouissant* que le respect du droit des enfants à une éducation a augmenté, en effet, le rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019 de l'Unesco, intitulé *Migration, déplacement et éducation* a montré que le nombre d'enfants migrants et réfugiés en âge d'aller à l'école dans le monde a augmenté de 26% depuis 2000 et pourrait aujourd'hui remplir un demi-million de salles de classe,

*Déplorant* vivement la fortification des frontières aux abords des pays développés et la situation des émigrants dans les camps d'Australie ou bien ceux du Soudan du Sud qui en résulte,

1) *Apporte* son soutien pour une action plus ciblée pour aider les minorités migrantes à avoir un accès à l'éducation facilité et demande à l'Unesco et au pays hôte de continuer en ce sens;

2) *invite* la communauté internationale et les membres de l'ONU à accorder des places de réinstallation à tous les réfugiés qui en ont besoin, c'est une solution vitale pour les réfugiés les plus vulnérables, notamment les victimes de la torture et les personnes qui ont des besoins médicaux urgents et mettre fin à la précarité des camps dans lesquels vivent ces migrants qui ne respectent en aucun cas les droits humains, parmi les 20,4 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR dans le monde fin 2018, moins de 1% ont été réinstallés chaque année ;

3) *Regrette* la situation des femmes migrantes une fois arrivées dans le pays hôte sont confrontées à des viols, agressions, exploitations, préjugés ; les femmes représentaient en 2017, 35 % des demandeurs d'asile selon "france-terre-asile.org"; surexposées à des situations de violence dues aux conditions d'accueil souvent, inadéquates ou précaires, à leurs conditions de précarité administrative et économique, mais aussi à des difficultés d'adaptation au pays de refuge, nous préconisons donc une meilleure formation du personnel afin qu'ils repèrent les violences subies par les femmes, en plus d'apporter une meilleure information et sensibilisation aux femmes migrantes sur leurs droits, ainsi qu'un hébergement adéquat;

4) *Lance un appel* aux gouvernements qui doivent cesser d'accuser les réfugiés et les migrants d'être responsables des problèmes économiques et sociaux, et au contraire combattre toutes les formes de xénophobie et de discrimination raciale, il importe donc de s'attaquer aux préjugés négatifs qui entourent les migrants au sein des communautés des pays hôtes afin de promouvoir leur intégration et d'accroître leur participation au développement en mettant en place des campagnes de sensibilisation sur la situation des migrants puisque le sentiment anti-migrant persistant est un réel problème dans nos sociétés;

5) *Déclare* que le besoin de solutions radicales et d'une coopération mondiale est primordial, cela passe par la mise en place de dispositifs solides pour l'accompagnement des réfugiés, il faut permettre aux personnes de faire une demande d'asile, traiter équitablement les demandes de statut de réfugié, réinstaller les réfugiés les plus vulnérables et fournir un accès aux services essentiels comme l'éducation, la santé et la sécurité aux minorités;

6) *souhaite* l'intensification des efforts internationaux visant à prévenir et régler des conflits ; promouvoir, respecter, protéger et garantir les droits humains et les libertés fondamentales pour tous ; appeler la communauté internationale à soutenir les efforts visant à réduire la pauvreté, atténuer les risques de catastrophe et fournir l'aide au développement aux pays d'origine de par des projets humanitaires ou bien financiers;

7) *Décide* de rester activement saisie de la question.